



---

# COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

## PROCES-VERBAL N°14

Séance restreinte du 21 mars 2022

Lisieux

---

**Présents :** Mme GARCIA, Secrétaire LFN,  
M. RAHO, Président de la Commission  
M. CROCHEMORE, M. MABIRE,

**Excusés :** M. BRETOT, M. CARLU, M. CHANCEREL, M. GRIEU, M. GUERRIER, M. GUILLOU, M.  
MONTAGNE, M, MORIN, M. ROBERGE

---

### 1 - Etude des groupes Seniors

---

#### 545681 - ENT. CANTONALE TESSY MOYON (Régional 3 groupe A)

- Reprenant le dossier,
- Considérant les informations nouvelles portées à sa connaissance,

La Commission Régionale du Statut des Educateurs amende sa décision initiale (cf. son procès-verbal N°12, du 03 mars 2022) pour en annuler les effets et dire que la sanction en question ne peut être infligée en l'état, dans la mesure où, actuellement, l'éducateur désigné à changer à compter du 04 décembre 2022.

Le Président,

Nasr-Eddine RAHO

Le Secrétaire,

Damien CROCHEMORE

